

## **DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

### **Commune du MONETIER-LES-BAINS**

#### **A R R E T E**

Portant modification de la circulation ROUTE DES BAINS,

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

*Vu* le Code de la Route, article R 110-1et suivant, R 411-21-1, R411-25 ;

*Vu* le Code Pénal article R 48-1 et R 610-5 ;

*Vu* l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023 ;

*Considérant* qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

*Considérant* l'aménagement du carrefour en giratoire par l'entreprise SAS ALLAMANNO – ZA Les Sablonnières – 05120 L'Argentière La Bessée ;

#### **A R R E T E**

**Article 1** : La circulation à l'intersection de la route des bains et de la RD1091 est modifiée comme suit :

- **Sens Route des Bains → RD 1091** : circulation autorisée à tous les véhicules
- **Sens RD1091 → Route des Bains** : circulation interdite

**Du vendredi 23 mai 2025 à 17h au vendredi 18 juillet 2025**

**Article 2** : Le sens interdit route des Guibertes (entre le parking des Charmettes et le Grand Pont) prévu à l'arrêté municipal n°2023/414 est rétabli.

**Article 3** : L'entreprise assurera la signalisation, la régulation du trafic par la pose de panneaux prioritaires, et veillera à la sécurité du chantier.

**Article 4** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Responsable de l'antenne technique de Briançon
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
- Le service mobilité de la Communauté de Communes du Briançonnais

Fait au MONETIER LES BAINS, le 22 mai 2025

Le Maire,  
Jean-Marie REY

